

N° 4704

N° 179

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 novembre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 novembre 2021

RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire⁽¹⁾ chargée de proposer un texte
sur les dispositions restant en discussion du projet de loi
de finances rectificative pour 2021,*

PAR M. Laurent SAINT-MARTIN,
Rapporteur général,
Député

PAR M. Jean-François HUSSON,
Rapporteur général,
Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Claude Raynal, sénateur, président ; M. Éric Woerth, député, vice-président ; M. Jean-François Husson, sénateur, M. Laurent Saint-Martin, député, rapporteurs.

Membres titulaires : Mme Christine Lavarde, MM. Sébastien Meurant, Vincent Capo-Canellas, Rémi Féraud, Didier Rambaud, sénateurs ; M. Alexandre Holroyd, Mmes Zivka Park, Marie Lebec, M. Bruno Millienne, députés.

Membres suppléants : MM. Arnaud Bazin, Thierry Meignen, Stéphane Sautarel, Vincent Delahaye, Mme Isabelle Briquet, MM. Christian Bilhac, Pascal Savoldelli, sénateurs ; Mme Christine Pires Beaune, MM. Michel Zumkeller, Charles de Courson, Mme Sabine Rubin, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^{ème} législ.) :

Première lecture : **4629, 4659** et T.A. **686**

Sénat :

Première lecture : **147, 153** et T.A. **36** (2021-2022)

Commission mixte paritaire : **180** (2021-2022)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande du Premier ministre, la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du second projet de loi de finances rectificative pour 2021 se réunit au Sénat le lundi 22 novembre 2021.

Elle procède tout d'abord à la désignation de son bureau, constitué de M. Claude Raynal, sénateur, président, de M. Éric Woerth, député, vice-président, de M. Jean-François Husson, sénateur, rapporteur pour le Sénat, et de M. Laurent Saint-Martin, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

Étaient également présents Mme Christine Lavarde, MM. Sébastien Meurant, Rémi Féraud, Didier Rambaud, sénateurs titulaires, MM. Arnaud Bazin, Stéphane Sautarel, Mme Isabelle Briquet, et M. Christian Bilhac, sénateurs suppléants, ainsi que M. Alexandre Holroyd, Mmes Zivka Park, Marie Lebec, et M. Bruno Millienne députés titulaires.

*

* *

La commission mixte paritaire procède ensuite à l'examen des dispositions restant en discussion.

M. Claude Raynal, sénateur, président. – Le projet de loi initial comportait 13 articles, dont l'article liminaire. L'Assemblée nationale a introduit un article additionnel en première lecture. Parmi les 14 articles qui étaient soumis au Sénat, 11 articles ont été adoptés conformes, 2 articles ont été modifiés et un article a été supprimé. Nous avons également introduit 6 nouveaux articles. Ainsi, 9 articles du projet de loi restent en discussion.

Je vous rappelle qu'une commission mixte paritaire (CMP) est simultanément saisie du texte adopté par l'Assemblée nationale et du texte adopté par le Sénat. Elle peut, sur chaque article restant en discussion, choisir l'une ou l'autre des rédactions, ou retenir une rédaction de compromis, proposée par les rapporteurs ou tout autre membre de la CMP.

Je vais passer la parole au rapporteur général de la dernière assemblée saisie, c'est-à-dire celui du Sénat, afin qu'il nous présente les conclusions de ses travaux.

M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat. – Mes chers collègues, la semaine dernière a été riche en textes financiers au Sénat, avec la réunion des CMP relatives à la proposition de loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques et à la proposition de loi portant diverses dispositions relatives au Haut Conseil des finances publiques et à l’information du Parlement sur les finances publiques, puis l’examen du second projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2021 et le début de l’examen du projet de loi de finances pour 2022.

Nous sommes réunis ce matin pour tenter cette fois de parvenir à un texte de compromis sur le PLFR. Sans tuer le suspense, je crois pouvoir dire que nous n’allons pas réussir, eu égard notamment à notre divergence d’appréciation sur l’indemnité inflation.

Au Sénat, nous avons corrigé la trajectoire de ce dispositif. Bien que nous sortions du « quoi qu’il en coûte », nous observons que le Gouvernement continue de mettre en œuvre des solutions coûteuses et que nous manquons singulièrement de points d’atterrissage et de maîtrise sur les publics ciblés. Aujourd’hui, l’indemnité inflation, dont nous avons dénoncé le manque de précision et le caractère inéquitable, concerne 38 millions de Français et coûte à elle seule 3,8 milliards d’euros, pour une indemnité de l’ordre de 30 centimes d’euros par jour maximum pour les bénéficiaires. Nous avons souhaité la recentrer sur un certain nombre de publics qui sont en première ligne, compte tenu de leurs ressources modestes.

Dans le collectif budgétaire, nous avons souhaité être particulièrement raisonnables, puisque nous avons proposé une baisse des dépenses de 5 milliards d’euros. Nous relevons aussi une fâcheuse habitude du Gouvernement, dans le cadre des textes récents, de prévoir une forme de « matelas » de crédits susceptibles ensuite d’être reportés. Je pense qu’une bonne gestion des deniers publics impose de préciser les cibles fixées et les dispositifs mis en place. À cet égard, nous avons voulu aider le Gouvernement à gagner du temps, à être plus précis et plus économe. En effet, quel que soit le résultat de l’élection du printemps, il y aura une vérité incontournable, celle des chiffres de nos finances publiques, qui doit s’accompagner d’une reprise de l’économie et de l’association à l’effort de la plus grande partie de nos concitoyens.

Tel est le sens de l’évolution du texte que nous avons proposée. Je ne reviens pas sur un certain nombre d’autres mesures que nous avons adoptées et de modifications auxquelles nous avons procédé, au regard de la divergence d’appréciation qui existe déjà à ce stade entre nos deux assemblées sur la mesure majeure du texte.

M. Laurent Saint-Martin, rapporteur pour l’Assemblée nationale. – Mes chers collègues, effectivement, cette commission mixte paritaire n’aura pas d’issue conclusive. Je veux néanmoins remercier le rapporteur général du Sénat de sa volonté, que nous partageons, de ne pas créer de nouvelle

disposition fiscale dans les PLFR de fin de gestion, en cohérence avec les principes que nous avons consacrés dans la proposition de loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, sur laquelle nous nous sommes mis d'accord – je tiens à le saluer.

En revanche, le Sénat a procédé à un certain nombre de modifications, de suppressions ou d'adoptions de crédits auxquelles la majorité parlementaire de l'Assemblée nationale ne souscrit pas. Je veux notamment parler de la suppression de l'article 12 relative à l'indemnité inflation, dispositif extrêmement important et attendu par nos concitoyens, que la Haute Assemblée a remplacé par une nouvelle formule, moins bien ciblée dans la mesure où en seraient exclus des retraités, des indépendants et un certain nombre de salariés. Il me semble que tel n'est pas l'objectif de ce coup de pouce de fin d'année, qui vise à contrer certains effets inflationnistes. Pour notre part, nous tenons à conserver la cible des 38 millions de Français bénéficiaires.

Par ailleurs, un certain nombre de crédits budgétaires ont été supprimés, notamment dans la mission « Plan de relance », en particulier ceux qui financent le programme « 1 jeune, 1 solution ». Cela ne me paraît guère raisonnable. J'ai bien compris qu'il s'agissait essentiellement d'une question de temporalité, mais il me semble nécessaire de garder une marge de manœuvre au vu des incertitudes qui demeurent en cette fin d'année, quitte à ce que ces crédits fassent l'objet de reports.

Ces désaccords sont donc de nature à nous empêcher de nous rejoindre sur un texte commun.

La commission mixte paritaire constate qu'elle ne peut parvenir à l'adoption d'un texte commun sur les dispositions restant en discussion du second projet de loi de finances rectificative pour 2021.

TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Projet de loi de finances rectificative pour 2021

Projet de loi de finances rectificative pour 2021

Article liminaire

Article liminaire
(Conforme)

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2021 s'établit comme suit :

*Cadre potentiel LPFP (En points de produit intérieur brut *)*

	Exécution pour 2020	Prévision d'exécution pour 2021
Solde structurel (1) ..	-1,3	-5,7
Solde conjoncturel (2)	-5,0	-2,3
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-2,8	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-9,1	-8,2

(*) Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au dixième de point le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi du solde effectif peut ne pas être égal à la somme des montants entrant dans son calcul.

PREMIÈRE PARTIE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

PREMIÈRE PARTIE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER}
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

TITRE I^{ER}
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1^{er} A (nouveau)

I. – Après l'article 267 du code général des impôts, il est inséré un article 267 bis A ainsi rédigé : ①

« Art. 267 bis A. – Par dérogation au 1^o du I de l'article 267, l'ensemble des taxes et contributions au titre de la consommation finale d'électricité ne sont pas incluses dans la base d'imposition. » ②

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et ③

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 1^{er}

Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le taux : « 27,89 % » est remplacé par le taux : « 28,66 % » ;

2° Au *a*, le nombre : « 22,71 » est remplacé par le nombre : « 23,48 ».

- 8 -

Texte adopté par le Sénat en première lecture

575 A du code général des impôts.

Amdt n° 14 rect.

Article 1^{er} B (nouveau)

I. – Le 3 de l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier est complété par un *f* ainsi rédigé :

« *f* D'actions de sociétés de capital-risque régies par l'article 1-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. »

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Amdt n° 25

Article 1^{er}
(Conforme)

Article 1^{er} bis (nouveau)

I. – L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est ainsi modifié :

1° À la fin du *a* du 1° du A du IV, les mots : « appliqué en 2017 sur le territoire de la commune » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 » ;

2° À la fin du *a* du 1° du 1 du B du V, les mots : « appliqué sur le territoire intercommunal en 2017 » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 » ;

3° À la fin du neuvième alinéa du 1 du même B, les mots : « appliqué sur le territoire intercommunal en 2017 » sont remplacés par les mots : « porté en référence au titre de l'année 2017 dans l'état de vote des taux pour l'année 2018 ».

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et

①

②

③

①

②

③

④

⑤

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Article 2

Pour l'année 2021, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 355,4 millions d'euros.

Ce produit est affecté successivement à hauteur de 316,32 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 39,08 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et stationnement routiers ».

Texte adopté par le Sénat en première lecture

575 A du code général des impôts.

III. – La perte de recettes résultant pour les collectivités territoriales du I est compensée, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.

IV. – La perte de recettes résultant pour l'État du III est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Amdt n° 34 rect.

Article 2
(Conforme)

Article 2 bis (nouveau)

I. – L'article 78 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le montant : « 43 400 026 109 € » est remplacé par le montant : « 43 225 349 565 € » ;

2° La seconde colonne du tableau constituant le second alinéa est ainsi modifiée :

a) À la septième ligne, le nombre : « 101 006 000 » est remplacé par le nombre : « 114 706 000 » ;

b) À la dernière ligne, le nombre : « 43 400 026 109 » est remplacé par le nombre : « 43 225 349 565 ».

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Amdt n° 4 rect.

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

**TITRE II
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES
RESSOURCES ET DES CHARGES**

Article 3

I. – Pour 2021, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros*)

	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes.....	20 001	3 200	
<i>À déduire :</i>			
<i>Remboursements et dégrèvements.....</i>	1 410	1 410	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	18 591	1 790	
Recettes non fiscales.....	-4 116		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	14 475	1 790	
<i>À déduire :</i>			
<i>Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....</i>	203		
Montants nets pour le budget général	14 272	1 790	+12 482
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	14 272	1 790	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	-174	-62	-112
Publications officielles et information administrative.....	21	-3	+24
Totaux pour les budgets annexes....	-153	-66	-87

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**TITRE II
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES
RESSOURCES ET DES CHARGES**

Article 3

I. – Pour 2021, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros*)

	Ressources	Charges	Solde
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes ...	20 001	<u>- 1 819</u>	
<i>À déduire :</i>			
<i>Remboursements et dégrèvements.....</i>	1 410	1 410	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	18 591	<u>- 3 229</u>	
Recettes non fiscales.....	- 4 116		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	14 475	<u>- 3 229</u>	
<i>À déduire :</i>			
<i>Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne.....</i>	<u>217</u>		
Montants nets pour le budget général	14 258	- 3 229	± 17 487
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
Montants nets pour le budget général y compris fonds de concours	14 258	- 3 229	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	- 174	- 62	- 112
Publications officielles et information administrative.....	21	- 3	+ 24

①

②

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants : Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative.....	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	-153	-66	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale.....	-3 375	-227	-3 148
Comptes de concours financiers.....	-1 707	-2 404	+697
Comptes de commerce (solde)...			0
Comptes d'opérations monétaires (solde).....			0
Solde pour les comptes spéciaux			-2 451
Solde général.....			+9 943

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – Pour 2021 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	118,3

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Totaux pour les budgets annexes	- 153	- 66	- 87
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants : Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative.....	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	- 153	- 66	
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale.....	- 3 375	- 227	- 3 148
Comptes de concours financiers.....	- 1 707	- 2 404	+ 697
Comptes de commerce (solde)			0
Comptes d'opérations monétaires (solde)			0
Solde pour les comptes spéciaux			- 2 451
Solde général.....			+ 14 949

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

Amdts n° 63, n° COORD-1

II. – Pour 2021 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	118,3

③

④

⑤

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Dont remboursement du nominal à valeur faciale	117,5
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	0,8
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,3
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire.....	<u>205,2</u>
Autres besoins de trésorerie.....	-3,7
Total	<u>321,1</u>
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	8,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État....	33,4
Autres ressources de trésorerie.....	13,8
Total	<u>321,1</u>

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2021, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 946 014.

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Dont remboursement du nominal à valeur faciale	117,5
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	0,8
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,3
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire.....	<u>200,2</u>
Autres besoins de trésorerie	- 3,7
Total	<u>316,1</u>
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes, nette des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	5,0
Variation des dépôts des correspondants	8,9
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État....	<u>28,4</u>
Autres ressources de trésorerie.....	13,8
Total	<u>316,1</u>

Amdt n° COORD-1

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé. ⑥

III. – *(Non modifié)* ⑦

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

**SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I^{ER}
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. –
CRÉDITS DES MISSIONS**

Article 4

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de ~~14 250 355 691~~ € et de ~~10 546 104 838~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~8 825 988 221~~ € et de ~~7 346 305 532~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 5

Il est annulé pour 2021, au titre au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~64 651 737~~ € et de ~~65 500 947~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article 6

I. – Il est annulé pour 2021, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~224 566 219~~ € et de ~~236 566 219~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de ~~10 000 000~~ € et de ~~10 000 000~~ €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2021, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de ~~3 428 521 041~~ € et de ~~3 528 521 041~~ €,

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I^{ER}
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. –
CRÉDITS DES MISSIONS**

Article 4

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 11 500 355 691 € et de 8 796 104 838 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ①

Amdts n° 35, n° 36, n° 61, n° 62

II. – Il est annulé pour 2021, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 11 095 188 221 € et de 10 615 505 532 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi. ②

Amdts n° 35, n° 36, n° 61, n° 62

**Articles 5 et 6
(Conformes)**

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

IV. – Il est ouvert aux ministres, pour 2021, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 125 000 000 € et de 1 125 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Article 7

La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 98 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifiée :

1° À la deuxième ligne, le nombre : « 1 934 021 » est remplacé par le nombre : « 1 934 906 » ;

2° À la troisième ligne, le nombre : « 29 565 » est remplacé par le nombre : « 29 781 » ;

3° À la sixième ligne, le nombre : « 9 578 » est remplacé par le nombre : « 9 585 » ;

4° À la dixième ligne, le nombre : « 13 563 » est remplacé par le nombre : « 13 583 » ;

5° À la douzième ligne, le nombre : « 89 882 » est remplacé par le nombre : « 89 878 » ;

6° À la quatorzième ligne, le nombre : « 9 612 » est remplacé par le nombre : « 9 609 » ;

7° À la quinzième ligne, le nombre : « 4 819 » est remplacé par le nombre : « 5 080 » ;

8° À la seizième ligne, le nombre : « 36 212 » est remplacé par le nombre : « 36 203 » ;

9° À la dix-septième ligne, le nombre : « 7 804 » est remplacé par le nombre : « 8 201 » ;

10° À la dernière ligne, le nombre : « 1 945 129 » est remplacé par le nombre : « 1 946 014 ».

Article 8

Le I de l'article 99 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

1° À la première phrase du premier alinéa, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre :

Texte adopté par le Sénat en première lecture

TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Articles 7 à 9

(Conformes)

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

« 405 369 » ;

2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :

a) À la treizième ligne, le nombre : « 661 » est remplacé par le nombre : « 673 » ;

b) À la quatorzième ligne, le nombre : « 338 » est remplacé par le nombre : « 346 » ;

c) À la quinzième ligne, le nombre : « 323 » est remplacé par le nombre : « 327 » ;

d) À la seizième ligne, le nombre : « 16 493 » est remplacé par le nombre : « 16 486 » ;

e) À la dix-septième ligne, le nombre : « 9 897 » est remplacé par le nombre : « 9 898 » ;

f) À la dix-neuvième ligne, le nombre : « 3 116 » est remplacé par le nombre : « 3 108 » ;

g) À la trentième ligne, le nombre : « 5 086 » est remplacé par le nombre : « 5 106 » ;

h) À la trente-troisième, ligne, le nombre : « 424 » est remplacé par le nombre : « 404 » ;

i) À la quarante-deuxième ligne, le nombre : « 673 » est remplacé par le nombre : « 686 » ;

j) À la quarante-cinquième ligne, le nombre : « 137 » est remplacé par le nombre : « 150 » ;

k) À la soixante-cinquième ligne, le nombre : « 8 319 » est remplacé par le nombre : « 8 503 » ;

l) À la soixante-septième ligne, le nombre : « 8 289 » est remplacé par le nombre : « 8 473 » ;

m) À la soixante-huitième ligne, le nombre : « 732 » est remplacé par le nombre : « 756 » ;

n) À la soixante et onzième ligne, le nombre : « 104 » est remplacé par le nombre : « 128 » ;

o) À la dernière ligne, le nombre : « 405 143 » est remplacé par le nombre : « 405 369 ».

Article 9

L'article 101 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le nombre : « 2 621 » est remplacé par le nombre : « 2 630 » ;

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :

a) À la huitième ligne, le nombre : « 425 » est remplacé par le nombre : « 434 » ;

b) À la dernière ligne, le nombre : « 2 621 » est remplacé par le nombre : « 2 630 ».

TITRE II

DISPOSITIONS PERMANENTES

**MESURES FISCALES ET MESURES BUDGÉTAIRES
NON RATTACHÉES**

Article 10

À la fin de la première phrase du dernier alinéa du III de l'article 184 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les mots : « dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « avant le 31 décembre 2021 ».

Article 10 bis (nouveau)

I. – À l'avant-dernier alinéa de l'article L. 436-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, après la référence : « L. 424-1, », est insérée la référence : « L. 424-3, ».

II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Article 11

Le A du I de l'article 239 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 est abrogé.

Article 12

~~Une aide exceptionnelle de 100 euros est versée à toute personne âgée d'au moins seize ans résidant régulièrement en France que ses ressources, appréciées au regard de sa situation, rendent particulièrement vulnérable à la hausse du coût de la vie prévue pour le dernier trimestre 2021. Elle ne peut être versée qu'une fois.~~

~~Cette aide est à la charge de l'État. Elle est versée aux bénéficiaires par les personnes débitrices à leur égard de revenus d'activité, de remplacement ou de prestations sociales ou, à défaut, par tout autre organisme désigné par décret. Les sommes versées par les payeurs font l'objet d'un remboursement intégral, qui peut, dans le cas de payeurs redevables par ailleurs de cotisations et~~

Texte adopté par le Sénat en première lecture

TITRE III

DISPOSITIONS PERMANENTES

**MESURES FISCALES ET MESURES BUDGÉTAIRES
NON RATTACHÉES**

Articles 10, 10 bis et 11

(Conformes)

Article 12

(Supprimé)

Amdts n° 23 rect., n° 37

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

contributions sociales, prendre la forme d'une imputation sur ces cotisations et contributions.

L'aide exceptionnelle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu ni aux contributions mentionnées à l'article L. 136-1 du code de la sécurité sociale et au chapitre II de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

Le bénéfice de cette aide n'est pris en compte ni pour le calcul des revenus et ressources ouvrant droit aux allocations, prestations et avantages contributifs ou non contributifs ni pour déterminer, lorsque le droit est ouvert, le montant de ces allocations, prestations et avantages.

Un décret précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions de ressources requises des bénéficiaires, en fonction de leur situation, les modalités du versement de l'aide, les règles de priorité entre débiteurs en cas de pluralité de payeurs potentiels ainsi que, par dérogation à l'article L. 139-2 du code de la sécurité sociale, les modalités de versement aux organismes mentionnés au même article L. 139-2 des sommes dues au titre du remboursement intégral des aides versées ou de la perte de cotisations sociales liée à l'imputation mentionnée au deuxième alinéa du présent article.

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 13 (nouveau)

I. – Le deuxième alinéa du i du A du 1 de l'article 266 *nonies* du code des douanes est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« – 25 % en Guadeloupe et en Martinique ;

« – 50 % à La Réunion ; ».

II. – La perte de recettes résultant pour l'État du I est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Amdt n° 8 rect. bis

Article 14 (nouveau)

I. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1° L'article L. 245-6 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« – les primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. » :

2° Le second alinéa de l'article L. 344-1 est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France

①

②

③

④

①

②

③

④

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

médailleurs aux jeux paralympiques. » :

3° Après la première phrase du 1° de l'article L. 344-5, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Ce minimum ne tient pas compte des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques. »

⑤

II. – Après le premier alinéa de l'article L. 821-3 du code de la sécurité sociale, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑥

« Les ressources de l'intéressé tirées des aides ponctuelles attribuées par l'Agence nationale du sport et des primes liées aux performances versées par l'État aux sportifs de l'équipe de France médaillés aux jeux paralympiques sont exclues du montant des ressources servant au calcul de l'allocation. »

⑦

Amdt n° 20 rect. bis

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2021 RÉVISÉS

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2021 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
1101	Impôt sur le revenu....	+1 031 992 324
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
1201	rôles	+207 500 000
	13. Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
1301	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
1302	sociétés	-172 446 906

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	+1 031 992 324
1101	Impôt sur le revenu....	+1 031 992 324
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
1201	rôles	+207 500 000
	13. Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
1301	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906
1302	sociétés	-172 446 906

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
1401	Retenues à la source sur certains bénéfiques non commerciaux et de l'impôt sur le revenu..	+192 532 663
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+299 696 106
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfiques distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 art. 3).....	+610 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière.....	+69 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-79 726 847
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+3 027 253
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-833 713
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	+144 882
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.....	+5 349 501
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle ...	-1 633 042

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
1401	Retenues à la source sur certains bénéfiques non commerciaux et de l'impôt sur le revenu..	+192 532 663
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+299 696 106
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfiques distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 art. 3).....	+610 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière.....	+69 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	-79 726 847
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+3 027 253
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-833 713
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	+144 882
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.....	+5 349 501
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle ...	-1 633 042

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

1427	Prélèvements de solidarité	+852 712 770
1430	Taxe sur les services numériques	+128 969 225
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+99 651 309
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	+828 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	+230 000
1499	Recettes diverses	-114 152 164
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	+283 594 601
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices..	+805 053
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+80 067
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-61 587
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	+2 158 564
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+650 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès.....	+467 698 296
1707	Contribution de sécurité immobilière ..	+9 304 540
1711	Autres conventions et actes civils.....	+15 710 442
1713	Taxe de publicité foncière.....	+1 141 788

Texte adopté par le Sénat en première lecture

1427	Prélèvements de solidarité	+852 712 770
1430	Taxe sur les services numériques	+128 969 225
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	+99 651 309
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	+828 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	+230 000
1499	Recettes diverses	-114 152 164
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	+283 594 601
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	+283 594 601
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices..	+805 053
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+80 067
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-61 587
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	+2 158 564
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	+650 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès.....	+467 698 296
1707	Contribution de sécurité immobilière ..	+9 304 540
1711	Autres conventions et actes civils.....	+15 710 442
1713	Taxe de publicité foncière.....	+1 141 788

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	+1 610 561
1714	Recettes diverses et pénalités.....	+46 825 026
1716	Timbre unique	+45 311 183
1721	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules.....	+155 032 415
1726	Autres taxes intérieures	-378 647 707
1753	Autres droits et recettes accessoires	-9 467 194
1754	Amendes et confiscations.....	+234 550
1755	Taxe générale sur les activités polluantes.....	-23 236 106
1756	Taxe et droits de consommation sur les tabacs.....	-262 857
1761	Autres droits et recettes à différents titres	+406 092
1769	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	+24 974
1774	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-90 970
1776	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	+323 611
1777	Taxe sur les installations nucléaires de base	-6 474 153
1781	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-45 640
1782	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)....	+106 509 049
1785	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-37 000 000
1787	Prélèvement sur les paris sportifs	+130 530 552
1788	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne.....	+11 000 000
1789	Taxe sur les transactions financières	+14 000 000
1797		

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurance et assimilés à raison des contrats d'assurance en cas de décès	+1 610 561
1714	Recettes diverses et pénalités.....	+46 825 026
1716	Timbre unique	+45 311 183
1721	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules.....	+155 032 415
1726	Autres taxes intérieures	-378 647 707
1753	Autres droits et recettes accessoires	-9 467 194
1754	Amendes et confiscations.....	+234 550
1755	Taxe générale sur les activités polluantes.....	-23 236 106
1756	Taxe et droits de consommation sur les tabacs.....	-262 857
1761	Autres droits et recettes à différents titres	+406 092
1769	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	+24 974
1774	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-90 970
1776	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	+323 611
1777	Taxe sur les installations nucléaires de base	-6 474 153
1781	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-45 640
1782	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)....	+106 509 049
1785	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-37 000 000
1787	Prélèvement sur les paris sportifs	+130 530 552
1788	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne.....	+11 000 000
1789	Taxe sur les transactions financières	+14 000 000
1797		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

1799	Autres taxes	+90 000 000
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-219 889 554
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+28 000 000
2116	Autres dividendes et recettes assimilées	+820 500 000
2199	22. Produits du domaine de l'État	-300 000 000
	Autres produits de cessions d'actifs.....	-300 000 000
2212	23. Produits de la vente de biens et services	+628 000 000
	Autres recettes diverses.....	+628 000 000
2399	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+98 727 046
	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-30 272 954
2401	Intérêts des autres prêts et avances.....	+128 500 000
2409	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+500 000
2499	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+24 000 000
2501	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence.....	+561 583 657
2502		

Texte adopté par le Sénat en première lecture

1799	Autres taxes	+90 000 000
	2. Recettes non fiscales	
	21. Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-219 889 554
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+28 000 000
2116	Autres dividendes et recettes assimilées	+820 500 000
2199	22. Produits du domaine de l'État	-300 000 000
	Autres produits de cessions d'actifs.....	-300 000 000
2212	23. Produits de la vente de biens et services	+628 000 000
	Autres recettes diverses.....	+628 000 000
2399	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+98 727 046
	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-30 272 954
2401	Intérêts des autres prêts et avances.....	+128 500 000
2409	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	+500 000
2499	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers.....	+24 000 000
2501	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence.....	+561 583 657
2502		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+15 732 917
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	-30 000 000
	26. Divers	-5 742 638 747
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État.....	-888 149 239
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-26 017 629
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion.....	+2 312 370
2617	Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	+1 577 900
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+2 758 800
2621	Recouvrements après admission en non-valeur.....	+17 621 557
2622	Divers versements de l'Union européenne.....	-4 882 118 598
2697	Recettes accidentelles	+170 000 000
2698	Produits divers	-205 272 508
2699	Autres produits divers	+64 648 600
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+139 354 476
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	+182 000 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	+23 487 104

Texte adopté par le Sénat en première lecture

2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+15 732 917
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	-30 000 000
	26. Divers	-5 742 638 747
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État.....	-888 149 239
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	-26 017 629
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion.....	+2 312 370
2617	Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	+1 577 900
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	+2 758 800
2621	Recouvrements après admission en non-valeur.....	+17 621 557
2622	Divers versements de l'Union européenne.....	-4 882 118 598
2697	Recettes accidentelles	+170 000 000
2698	Produits divers	-205 272 508
2699	Autres produits divers	+64 648 600
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+153 054 476
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	+182 000 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	+23 487 104

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse ...	-7 982 533
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-246 585 830
3142	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	+14 932 232
3144	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	+332 784
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.....	+233 200 181

Texte adopté par le Sénat en première lecture

<u>3108</u>	<u>Dotation élu local (ligne nouvelle)</u>	<u>+ 13 700 000</u>
3109	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse ...	-7 982 533
3141	Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	-246 585 830
3142	Soutien exceptionnel de l'État au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	+14 932 232
3144	Soutien exceptionnel de l'État au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	+332 784
3145	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels.....	+233 200 181

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

3146	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	-29 462
3147	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	-60 000 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne ...	+64 000 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

3146	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	-29 462
3147	Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	-60 000 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne ...	+64 000 000

Amdt n° 63

*RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET
GÉNÉRAL*

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	+20 000 763 909
11	Impôt sur le revenu.....	+1 031 992 324
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
13	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906

*RÉCAPITULATION DES RECETTES DU BUDGET
GÉNÉRAL*

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	1. Recettes fiscales	+20 000 763 909
11	Impôt sur le revenu.....	+1 031 992 324
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	+207 500 000
13	Impôt sur les sociétés	+8 384 655 453
13 bis	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-172 446 906

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+229 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	+283 594 601
16	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
	2. Recettes non fiscales	-4 115 984 681
21	Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
22	Produits du domaine de l'État.....	-300 000 000
23	Produits de la vente de biens et services.....	+628 000 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+98 727 046
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites.....	+571 316 574
26	Divers	-5 742 638 747
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	+203 354 476
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+139 354 476
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3).....	+15 681 424 752

Texte adopté par le Sénat en première lecture

13 ter	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés.....	+229 000 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	+2 892 967 943
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	+283 594 601
16	Taxe sur la valeur ajoutée	+5 850 079 945
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	+1 293 420 549
	2. Recettes non fiscales	-4 115 984 681
21	Dividendes et recettes assimilées	+628 610 446
22	Produits du domaine de l'État.....	-300 000 000
23	Produits de la vente de biens et services.....	+628 000 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières.....	+98 727 046
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	+571 316 574
26	Divers	-5 742 638 747
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	+217 054 476
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	+153 054 476

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	+64 000 000
Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)		+15 667 724 752

Amdt n° 63

II. – BUDGETS ANNEXES

II à IV. – (Non modifiés)

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
7010	Contrôle et exploitation aériens Ventes de produits fabriqués et marchandises	-141 138
7061	Redevances de route	-59 195 437
7062	Redevance océanique	-4 796 747
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	-1 755 726

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	Redevan ces pour services terminau x de la circulati on aérienne pour l'outre-	
7064	mer.....	-69 417
	Redevan ces de surveilla nce et de certificat	
7067	ion.....	+7 451 466
	Prestatio ns de	
7068	service.....	+871 182
	Autres recettes d'exploit	
7080	ation.....	+27 101 100
	Autres produits de	
7500	gestion courante ..	-14 055
	Taxe de l'aviatio	
7501	n civile	-109 357 051
	Frais d'assiett e et recouvre ment sur taxes perçues pour le compte	
7502	de tiers	+2 171
	Produits financier	
7600	s	-1 655
	Produits exceptio nnels hors	
7781	cessions...	-284 820

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

	Produit de cession des immobilisations affectées à la dette (art. 61 de la loi de finances pour 2011).....	-1 669 874
7782		
	Produit brut des emprunts	-31 975 211
9700		
	Total des recettes...	-173 835 212
	Publications officielles et information administrative	
	Ventes de produits...	+21 000 000
A701		
	Total des recettes...	+21 000 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

III. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	-195 885 573
	Section : Contrôle automatisé	-19 080 000
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé ...	-19 080 000
	Section : Circulation et stationnement routiers	-176 805 573
03	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé ...	-130 920 000

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	-45 885 573
04	Développement agricole et rural	+12 000 000
01	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles.....	+12 000 000
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-60 000 000
01	Produits des cessions immobilières.....	-60 000 000
	Participations financières de l'État	-2 888 000 000
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	+37 000 000
04	Remboursement de créances rattachées à des participations financières	+20 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale.....	+267 000 000
06	Versement du budget général	-3 212 000 000
	Pensions	-242 673 898
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	-227 510 071

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	-87 598 101
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-122 177
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension..	-15 876 684
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension..	-449 744
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-1 323 161
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	+43 383
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	-5 673 518

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de	
08	l'IRCANTEC.....	-6 800 000
	Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études	
09	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	+400 000
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité.....	-271 158
11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-10 122 157
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes...	-10 096 408
14		-705 866

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	+18 794 980
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	+25 979
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension..	-36 476 660
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension..	-1 018 728
25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-2 464 392
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	+14 404 098

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	+650 136
28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	-15 400 000
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-139 995 608
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité.....	-567 586
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes...	-1 262 197
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	-6 266 423
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-1 012
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension..	-3 936

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension..	-3 647
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	-7 558
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	-390 529
48	Personnels militaires : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	-70 000
49	Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études.....	+200 000
51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	-80 748 105
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-14 317

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension..	+95 922
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension..	+64 792
55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste).....	+85 060
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	-5 748 974
58	Personnels militaires : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	-100 000
61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.....	-9 675 775

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre de la majoration du minimum vieillesse :	
63	personnels civils	+80 000
	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée :	
65	personnels civils et militaires.....	+166 700 000
	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions :	
67	personnels civils	+4 867 697
	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions :	
68	personnels militaires..	+2 332 303
69	Autres recettes diverses.....	+3 000 000
	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	-15 163 827
	Cotisations salariales et patronales.....	
71	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements	-2 103 528
72	militaires.....	-3 678 594
	Compensations inter-régimes généralisée et	
73	spécifique.....	-9 400 000
74	Recettes diverses	+455 286
	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations	
75	rétroactives	-436 991
	Total.....	-3 374 559 471

Texte adopté par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Numé ro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2021
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-1 759 700 000
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	-1 700 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-89 700 000
04	Remboursement des avances octroyées à des services de l'État	+45 000 000
05	Remboursement des avances octroyées au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	-15 000 000
	Avances aux collectivités territoriales	+147 870 819
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+147 870 819
05	Recettes diverses	-114 284 134
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	-143 568 065
10	Taxes foncières et taxes annexes	-278 018 677
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.....	+136 563 062
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	+547 178 633
	Prêts à des États étrangers	-77 382 721

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Texte adopté par le Sénat en première lecture

	<p>Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France</p>	-13 672 080
	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-13 672 080
01	France	-13 672 080
	<p>Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France</p>	-28 269 217
	Remboursement de prêts du Trésor	-28 269 217
02	France	-28 269 217
	<p>Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</p>	-33 000 000
	Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	-33 000 000
03	France	-33 000 000
	<p>Section : Prêts aux États membres de la zone euro</p>	-2 441 424
	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	-2 441 424
04	France	-2 441 424
	<p>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</p>	-17 329 965
	<p>Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</p>	+18 613
	Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	+18 613
04	France	+18 613

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

	Section : Prêts pour le développement économique et social	-858 578
06	Prêts pour le développement économique et social.....	-16 362 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir.....	+15 503 422
	Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	-16 490 000
11	Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19.....	-16 490 000
	Total	-1 706 541 867

ÉTAT B

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

BUDGET GÉNÉRAL

*(En
euros
)*

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			41 535 815	42 19 6169
Diplomatie culturelle et d'influence.....			9 670 220	9 670 220
Dont titre 2.....			4 670 220	4 670 220

Texte adopté par le Sénat en première lecture

ÉTAT B

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET
PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL*

BUDGET GÉNÉRAL

*(En
euros)*

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			41 535 815	42 19 6169
Diplomatie culturelle et d'influence.....			9 670 220	9 670 220
Dont titre 2.....			4 670 220	4 670 220

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Français à l'étranger et affaires consulaires.....			31 865	32 52
			595	5 949
<i>Dont</i>			9 930	9 930
<i>titre 2.....</i>			988	988
Administration générale et territoriale de l'État	290 262 439	28 133 045	32 066 449	36 922 264
Administration territoriale de l'État.....			19 110	19 05
			556	3 389
<i>Dont</i>			9 143	9 143
<i>titre 2.....</i>			247	247
Vie politique, culturelle et associative.....			12 955	17 86
			893	8 875
<i>Dont</i>			2 091	2 091
<i>titre 2.....</i>			411	411
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur...	290 262 439	28 133 045		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	500 000 000	500 000 000	13 262 038	13 862 038
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	500 000 000	500 000 000		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			2 500 000	2 500 000
<i>Dont</i>			2 500 000	2 500 000
<i>titre 2.....</i>			000	000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Français à l'étranger et affaires consulaires.....			31 865	32 52
			595	5 949
<i>Dont</i>			9 930	9 930
<i>titre 2.....</i>			988	988
Administration générale et territoriale de l'État	290 262 439	28 133 045	32 066 449	36 922 264
Administration territoriale de l'État.....			19 110	19 05
			556	3 389
<i>Dont</i>			9 143	9 143
<i>titre 2.....</i>			247	247
Vie politique, culturelle et associative.....			12 955	17 86
			893	8 875
<i>Dont</i>			2 091	2 091
<i>titre 2.....</i>			411	411
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur...	290 262 439	28 133 045		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	500 000 000	500 000 000	13 262 038	13 862 038
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	500 000 000	500 000 000		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			2 500 000	2 500 000
<i>Dont</i>			2 500 000	2 500 000
<i>titre 2.....</i>			000	000

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			10 762 038	11 362 038
<i>Dont titre 2</i>			4 800 000	4 800 000
Aide publique au développement	176 280 632	193 990 412	139 338 695	43 902 053
Aide économique et financière au développement.....		7 459 633	95 436 642	
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement.....			33 000 000	33 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement.....	176 280 632	186 530 779	10 902 053	10 902 053
<i>Dont titre 2</i>			10 902 053	10 902 053
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	18 166 613	18 166 613	9 343 357	9 765 358
Liens entre la Nation et son armée ..			4 343 131	4 728 254
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	18 166 613	18 166 613		

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			10 762 038	11 362 038
<i>Dont titre 2</i>			4 800 000	4 800 000
Aide publique au développement	176 280 632	193 990 412	139 338 695	43 902 053
Aide économique et financière au développement.....		7 459 633	95 436 642	
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement.....			33 000 000	33 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement.....	176 280 632	186 530 779	10 902 053	10 902 053
<i>Dont titre 2</i>			10 902 053	10 902 053
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	18 166 613	18 166 613	9 343 357	9 765 358
Liens entre la Nation et son armée ..			4 343 131	4 728 254
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	18 166 613	18 166 613		

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.... <i>Dont titre 2.....</i>			5 000 226 <i>40 000</i>	5 037 104 <i>40 000</i>
Cohésion des territoires	92 000 000	92 000 000	3 672 598	5 852 673
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	92 000 000	92 000 000		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....			2 676 303	4 874 518
Interventions territoriales de l'État ..			996 295	978 155
Conseil et contrôle de l'État			9 767 894	5 368 291
Conseil d'État et autres juridictions administratives			4 098 151	3 388 548
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>1 347 402</i>	<i>1 347 402</i>
Conseil économique, social et environnemental.....			1 300 393	1 300 393
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>1 130 373</i>	<i>1 130 373</i>

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.... <i>Dont titre 2.....</i>			5 000 226 <i>40 000</i>	5 037 104 <i>40 000</i>
Cohésion des territoires	92 000 000	92 000 000	3 672 598	5 852 673
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	92 000 000	92 000 000		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....			2 676 303	4 874 518
Interventions territoriales de l'État ..			996 295	978 155
Conseil et contrôle de l'État			9 767 894	5 368 291
Conseil d'État et autres juridictions administratives			4 098 151	3 388 548
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>1 347 402</i>	<i>1 347 402</i>
Conseil économique, social et environnemental.....			1 300 393	1 300 393
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>1 130 373</i>	<i>1 130 373</i>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Cour des comptes et autres juridiction s financière s.....			4 049 241	359 2 41
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>359 24</i> <i>1</i>	<i>359 2</i> <i>41</i>
Haut Conseil des finances publiques ...			320 10 9	320 1 09
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>318 08</i> <i>3</i>	<i>318 0</i> <i>83</i>
Crédits non répartis Provision relative aux rémunérat ions publiques ...			1 601 819 92 4	1 601 819 9 24
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>101 81</i> <i>9 924</i>	<i>101 8</i> <i>19 92</i> <i>4</i> <i>101 8</i> <i>19 92</i> <i>4</i>
Dépenses accidentel les et imprévisib les.....			1 500 000 00 0	1 500 000 0 00
Culture Patrimoin es.....	275 437 2 60 169 100 0 00	269 200 0 00 169 100 0 00	4 435 358	4 285 191
Création..... Transmiss ion des savoirs et démocrati sation de la culture....	49 900 00 0	43 900 00 0		
Soutien aux politiques du ministère de la culture.....	56 437 26 0	56 200 00 0	4 435 358	4 285 191
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>1 795</i> <i>746</i>	<i>1 795</i> <i>746</i>
Défense	329 000 0 00	329 000 0 00	179 00 0 000	179 0 00 00 0

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Cour des comptes et autres juridiction s financière s.....			4 049 241	359 2 41
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>359 24</i> <i>1</i>	<i>359 2</i> <i>41</i>
Haut Conseil des finances publiques ...			320 10 9	320 1 09
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>318 08</i> <i>3</i>	<i>318 0</i> <i>83</i>
Crédits non répartis Provision relative aux rémunérat ions publiques ...			1 601 819 92 4	1 601 819 9 24
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>101 81</i> <i>9 924</i>	<i>101 8</i> <i>19 92</i> <i>4</i> <i>101 8</i> <i>19 92</i> <i>4</i>
Dépenses accidentel les et imprévisi bles.....			1 500 000 00 0	1 500 000 0 00
Culture Patrimoin es.....	275 437 2 60 169 100 0 00	269 200 0 00 169 100 0 00	4 435 358	4 285 191
Création..... Transmiss ion des savoirs et démocrati sation de la culture....	49 900 00 0	43 900 00 0		
Soutien aux politiques du ministère de la culture.....	56 437 26 0	56 200 00 0	4 435 358	4 285 191
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			<i>1 795</i> <i>746</i>	<i>1 795</i> <i>746</i>
Défense	329 000 0 00	329 000 0 00	179 00 0 000	179 0 00 00 0

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Environnement et prospective de la politique de défense..			30 105 420	30 10 5 420
Préparation et emploi des forces...	329 000 0 00	329 000 0 00		
Soutien de la politique de la défense			48 894 580	48 89 4 580
Équipement des forces.....			100 00 0 000	100 0 00 00
Direction de l'action du Gouvernement			22 868 630	13 56 6 359
Coordination du travail gouvernemental.....			22 292 028	12 66 2 477
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>2 415 272</i>	<i>2 415 272</i>
Protection des droits et libertés...			576 60 2	903 8 82
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>253 89 7</i>	<i>253 8 97</i>
Écologie, développement et mobilité durables	663 114 9 41	565 496 6 13	36 006 523	39 23 1 312
Infrastructures et services de transports...	94 159 80 0	94 948 30 7		
Affaires maritimes...	35 617 40 7	34 449 70 6		
Paysages, eau et biodiversité.....			2 917 914	13 47 8 625
Expertise, information géographique et météorologie.....			3 543 575	3 543 575
Prévention des risques			22 983 499	14 83 7 102

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Environnement et prospective de la politique de défense..			30 105 420	30 10 5 420
Préparation et emploi des forces ..	329 000 0 00	329 000 0 00		
Soutien de la politique de la défense			48 894 580	48 89 4 580
Équipement des forces.....			100 00 0 000	100 0 00 00
Direction de l'action du Gouvernement			22 868 630	13 56 6 359
Coordination du travail gouvernemental.....			22 292 028	12 66 2 477
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>2 415 272</i>	<i>2 415 272</i>
Protection des droits et libertés...			576 60 2	903 8 82
<i>Dont titre 2.....</i>			<i>253 89 7</i>	<i>253 8 97</i>
Écologie, développement et mobilité durables	663 114 9 41	565 496 6 13	36 006 523	39 23 1 312
Infrastructures et services de transports...	94 159 80 0	94 948 30 7		
Affaires maritimes...	35 617 40 7	34 449 70 6		
Paysages, eau et biodiversité.....			2 917 914	13 47 8 625
Expertise, information géographique et météorologie.....			3 543 575	3 543 575
Prévention des risques			22 983 499	14 83 7 102

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Énergie, climat et après-mines	533 337 734	436 098 600		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			3 661 535	4 472 010
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) ..			2 900 000	2 900 000
Économie	46 014 839	48 875 738	21 953 644	41 465 139
Développement des entreprises et régulations	45 714 839	48 575 738	8 510 201	8 510 201
<i>Dont titre 2</i>			<i>8 510 201</i>	<i>8 510 201</i>
Plan "France Très haut débit"			13 989	19 589 166
Statistiques et études économiques			6 365 636	6 227 566
<i>Dont titre 2</i>			<i>2 573 995</i>	<i>2 573 995</i>
Stratégies économiques	300 000	300 000	7 063 818	7 138 206
<i>Dont titre 2</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>		
Engagements financiers de l'État	2 022 357	2 022 357	1 196 806 532	1 206 498 731
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) ..			438 000 000	438 000 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Énergie, climat et après-mines	533 337 734	436 098 600		
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			3 661 535	4 472 010
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) ..			2 900 000	2 900 000
Économie	46 014 839	48 875 738	21 953 644	41 465 139
Développement des entreprises et régulations	45 714 839	48 575 738	8 510 201	8 510 201
<i>Dont titre 2</i>			<i>8 510 201</i>	<i>8 510 201</i>
Plan "France Très haut débit"			13 989	19 589 166
Statistiques et études économiques			6 365 636	6 227 566
<i>Dont titre 2</i>			<i>2 573 995</i>	<i>2 573 995</i>
Stratégies économiques	300 000	300 000	7 063 818	7 138 206
<i>Dont titre 2</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>		
Engagements financiers de l'État	2 022 357	2 022 357	1 196 806 532	1 206 498 731
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) ..			438 000 000	438 000 000

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public			25 998	24 18
local.....			699	3 840
Conduite et pilotage des politiques économiq ues et financière s.....			14 958 788	14 80 9 009
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			3 377 375	3 377 375
Facilitatio n et sécurisatio n des	83 132 79	88 025 38	12 059	12 05
échanges....	7	9	369	9 369
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			12 059 369	12 05 9 369
Immigrat ion, asile et intégratio n			56 066 213	59 71 2 760
Immigrati on et asile ..			41 216 851	44 86 0 331
Intégratio n et accès à la nationalité française			14 849 362	14 85 2 429
Investisse ments d'avenir	188 000 0 00	38 000 00 0	188 00 0 000	38 00 0 000
Soutien des progrès de l'enseigne ment et de la recherche ...			158 00 0 000	38 00 0 000
Valorisati on de la recherche ...			30 000 000	
Accélération de la modernisa tion des entreprise s.....	188 000 0 00	38 000 00 0		
			1 686	159 1
Justice	24 313 31	24 313 31	524 96	62 92
Justice judiciaire....	9 18 491 14 6	9 18 491 14 6	9 57 805 928	3 76 74 2 389

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public			25 998	24 18
local.....			699	3 840
Conduite et pilotage des politiques économiq ues et financière s.....			14 958 788	14 80 9 009
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			3 377 375	3 377 375
Facilitatio n et sécurisati on des	83 132 79	88 025 38	12 059	12 05
échanges....	7	9	369	9 369
<i>Dont</i> <i>titre 2.....</i>			12 059 369	12 05 9 369
Immigrat ion, asile et intégratio n			56 066 213	59 71 2 760
Immigrati on et asile ..			41 216 851	44 86 0 331
Intégratio n et accès à la nationalité française			14 849 362	14 85 2 429
Investisse ments d'avenir	188 000 0 00	38 000 00 0	188 00 0 000	38 00 0 000
Soutien des progrès de l'enseigne ment et de la recherche ...			158 00 0 000	38 00 0 000
Valorisati on de la recherche ...			30 000 000	
Accélération de la modernisa tion des entreprise s.....	188 000 0 00	38 000 00 0		
			1 686	159 1
Justice	24 313 31	24 313 31	524 96	62 92
Justice judiciaire ...	9 18 491 14 6	9 18 491 14 6	9 57 805 928	3 76 74 2 389

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

<i>Dont titre 2.....</i>	18 491 14 6	18 491 14 6		
Administr ation pénitentiai re			1 603 322 40 9	56 59 0 736
<i>Dont titre 2.....</i>			5 469 615	5 469 615
Protection judiciaire de la jeunesse			22 058 858	23 66 6 358
<i>Dont titre 2.....</i>			2 238 995	2 238 995
Conduite et pilotage de la politique de la justice	5 822 173	5 822 173	2 968 404	1 760 510
<i>Dont titre 2.....</i>	5 822 173	5 822 173		
Conseil supérieur de la magistratu re			369 37 0	402 9 30
<i>Dont titre 2.....</i>			355 64 5	355 6 45
Médias, livre et industries culturelle s	27 910 56 1	27 910 56 1	19 910 561	19 91 0 561
Presse et médias			19 910 561	19 91 0 561
Livre et industries culturelles..	27 910 56 1	27 910 56 1		
Outre- mer	1 700 394	1 700 394	181 03 3 105	85 98 3
Emploi outre-mer...	1 700 394	1 700 394	171 68 2 028	85 98 3
<i>Dont titre 2.....</i>	1 700 394	1 700 394		
Condition s de vie outre-mer...			9 351 077	
Plan de relance	2 270 000- 000 524 000 0			
Écologie	00			
Compétiti vité.....	257 018 7 62			
Cohésion....	1 488 981- 238			

Texte adopté par le Sénat en première lecture

<i>Dont titre 2.....</i>	18 491 14 6	18 491 14 6		
Administr ation pénitentiai re			1 603 322 40 9	56 59 0 736
<i>Dont titre 2.....</i>			5 469 615	5 469 615
Protection judiciaire de la jeunesse			22 058 858	23 66 6 358
<i>Dont titre 2.....</i>			2 238 995	2 238 995
Conduite et pilotage de la politique de la justice	5 822 173	5 822 173	2 968 404	1 760 510
<i>Dont titre 2.....</i>	5 822 173	5 822 173		
Conseil supérieur de la magistratu re			369 37 0	402 9 30
<i>Dont titre 2.....</i>			355 64 5	355 6 45
Médias, livre et industries culturelle s	27 910 56 1	27 910 56 1	19 910 561	19 91 0 561
Presse et médias			19 910 561	19 91 0 561
Livre et industries culturelles..	27 910 56 1	27 910 56 1		
Outre- mer	1 700 394	1 700 394	181 03 3 105	85 98 3
Emploi outre-mer...	1 700 394	1 700 394	171 68 2 028	85 98 3
<i>Dont titre 2.....</i>	1 700 394	1 700 394		
Condition s de vie outre-mer...			9 351 077	
Plan de relance	<u>1 270 000</u> <u>000</u> 524 000 0			<u>1 000</u> <u>000 0</u> <u>00</u>
Écologie	00			
Compétiti vité.....	257 018 7 62			
Cohésion ...	<u>488 981 2</u> 38			<u>1 000</u> <u>000 0</u> <u>00</u>

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Plan d'urgence face à la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000	2 620 656 807	2 620 656 807
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire			1 391 656 807	1 391 656 807
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire			800 000 000	800 000 000
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire			429 000 000	429 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000		
Recherche et enseignement supérieur	31 462 354	32 253 554	128 459 352	124 466 497

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Plan d'urgence face à la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000	<u>4 620 656 807</u>	<u>4 620 656 807</u>
Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire			1 391 656 807	1 391 656 807
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire			<u>1 800 000 000</u>	<u>1 800 000 000</u>
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire			<u>1 429 000 000</u>	<u>1 429 000 000</u>
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire	500 000 000	500 000 000		
Recherche et enseignement supérieur	31 462 354	32 253 554	128 459 352	124 466 497

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Formation s supérieure s et recherche universitai re			18 874 608	23 57 5 368
Vie étudiante	31 462 35 4	32 253 55 4		
Recherche s scientifiqu es et technologi ques pluridiscip linaires			65 978 473	59 89 6 126
Recherche spatiale			19 331 699	19 33 1 699
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développe ment et de la mobilité durables			18 567 455	12 21 9 398
Recherche et enseignem ent supérieur en matière économiq ue et industriell e			545 34 5	3 943 906
Enseigne ment supérieur et recherche agricoles			5 161 772	5 500 000
<i>Dont titre 2</i>			<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
Régimes sociaux et de retraite			38 290 179	39 14 2 179
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			22 041 690	22 89 3 690

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Formation s supérieure s et recherche universitai re			18 874 608	23 57 5 368
Vie étudiante	31 462 35 4	32 253 55 4		
Recherche s scientifiqu es et technologi ques pluridiscip linaires			65 978 473	59 89 6 126
Recherche spatiale			19 331 699	19 33 1 699
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développe ment et de la mobilité durables			18 567 455	12 21 9 398
Recherche et enseignem ent supérieur en matière économiq ue et industriell e			545 34 5	3 943 906
Enseigne ment supérieur et recherche agricoles			5 161 772	5 500 000
<i>Dont titre 2</i>			<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>
Régimes sociaux et de retraite			38 290 179	39 14 2 179
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			22 041 690	22 89 3 690

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....			16 248 489	16 24 8 489
Relations avec les collectivités territoriales	42 932 554	201 913 849		
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	42 932 554	201 913 849		
Remboursements et dégrèvements	1 409 911 643	1 409 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)..	732 911 643	732 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)..	677 000 000	677 000 000		
Santé	35 520 508	33 706 510	56 790 944	56 790 944
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	35 520 508	33 706 510	990 579	990 579
<i>Dont titre 2.....</i>			990 579	990 579
Protection maladie			55 800 365	55 800 365
Sécurités	53 778 066	43 049 317	57 348 472	57 348 472
Police nationale	7 221 407		44 352 777	44 352 777
<i>Dont titre 2.....</i>			44 352 777	44 352 777
Gendarmerie nationale	17 866 149	18 379 739	11 324 270	11 324 270

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....			16 248 489	16 24 8 489
Relations avec les collectivités territoriales	42 932 554	201 913 849		
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	42 932 554	201 913 849		
Remboursements et dégrèvements	1 409 911 643	1 409 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)..	732 911 643	732 911 643		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)..	677 000 000	677 000 000		
Santé	35 520 508	33 706 510	56 790 944	56 790 944
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	35 520 508	33 706 510	990 579	990 579
<i>Dont titre 2.....</i>			990 579	990 579
Protection maladie			55 800 365	55 800 365
Sécurités	53 778 066	43 049 317	57 348 472	57 348 472
Police nationale	7 221 407		44 352 777	44 352 777
<i>Dont titre 2.....</i>			44 352 777	44 352 777
Gendarmerie nationale	17 866 149	18 379 739	11 324 270	11 324 270

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

<i>Dont titre 2.....</i>			11 324 270	11 32 4 270
Sécurité et éducation routières.....			993 23 7	993 2 37
Sécurité civile.....	28 690 51 0	24 669 57 8	678 18 8	678 1 88
<i>Dont titre 2.....</i>			678 18 8	678 1 88
Solidarité, insertion et égalité des chances	3 532 805 676	3 526 228 968	669 26 9	9 738
Inclusion sociale et protection des personnes...	137 322 2 99	129 978 2 11	9 738	9 738
<i>Dont titre 2.....</i>			9 738	9 738
Handicap et dépendance.....	170 251 2 87	172 369 3 48		
Égalité entre les femmes et les hommes.....			659 53 1	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales..	25 232 09 0	23 881 40 9		
<i>Dont titre 2.....</i>	13 166 35 1	13 166 35 1		
Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation..	3 200 000 000	3 200 000 000		
Sport, jeunesse et vie associative	10 964 28 5	12 278 67 4	51 415 400	51 41 5 400
Sport.....	10 964 28 5	12 278 67 4	415 40 0	415 4 00
<i>Dont titre 2.....</i>			415 40 0	415 4 00
Jeunesse et vie associative.....			51 000 000	51 00 0 000
Transformation et fonctions publiques			22 552 260	171 7 10 04 7

Texte adopté par le Sénat en première lecture

<i>Dont titre 2.....</i>			11 324 270	11 32 4 270
Sécurité et éducation routières.....			993 23 7	993 2 37
Sécurité civile.....	28 690 51 0	24 669 57 8	678 18 8	678 1 88
<i>Dont titre 2.....</i>			678 18 8	678 1 88
Solidarité, insertion et égalité des chances	<u>1 782 805</u> <u>676</u>	<u>1 776 228</u> <u>968</u>	669 26 9	9 738
Inclusion sociale et protection des personnes...	<u>1 587 322</u> 299	<u>1 579 978</u> 211	9 738	9 738
<i>Dont titre 2.....</i>			9 738	9 738
Handicap et dépendance.....	170 251 2 87	172 369 3 48		
Égalité entre les femmes et les hommes.....			659 53 1	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales..	25 232 09 0	23 881 40 9		
<i>Dont titre 2.....</i>	13 166 35 1	13 166 35 1		
Prise en charge par l'État du financement de l'indemnité inflation..				
.....				
.....				
.....(ligne supprimée)				
Sport, jeunesse et vie associative	10 964 28 5	12 278 67 4	51 415 400	51 41 5 400
Sport.....	10 964 28 5	12 278 67 4	415 40 0	415 4 00
<i>Dont titre 2.....</i>			415 40 0	415 4 00

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants...				147 437 053	
Fonds pour la transformation de l'action publique.....			1 251 752	1 251 752	
<i>Dont titre 2.....</i>			1 251 752	1 251 752	
Fonds d'accompagnement interministériel					
Ressources humaines ...			13 295 982	15 295 982	
<i>Dont titre 2.....</i>			13 241 843	13 241 843	
Innovation et transformation numérique s.....			1 803 700	1 803 700	
<i>Dont titre 2.....</i>			619 47 6	619 47 76	
Fonction publique.....			6 200 826	5 921 560	
<i>Dont titre 2.....</i>			1 450	1 450	
Travail et emploi	3 637 524 453	2 551 827 882	278 37 6 377	05 50 1	
Accès et retour à l'emploi			271 48 4 414	401 9 82 54 0	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 625 718 303	2 540 021 732			
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ...			4 604 884	7 260 590	

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Jeunesse et vie associative.....			51 000 000	51 000 000	
Transformation et fonction publiques			22 552 260	171 7 10 04 7	
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants...					147 437 053
Fonds pour la transformation de l'action publique.....			1 251 752	1 251 752	
<i>Dont titre 2.....</i>			1 251 752	1 251 752	
Fonds d'accompagnement interministériel					
Ressources humaines ...			13 295 982	15 295 982	
<i>Dont titre 2.....</i>			13 241 843	13 241 843	
Innovation et transformation numériques			1 803 700	1 803 700	
<i>Dont titre 2.....</i>			619 47 6	619 47 76	
Fonction publique.....			6 200 826	5 921 560	
<i>Dont titre 2.....</i>			1 450	1 450	
Travail et emploi	3 637 524 453	2 551 827 882	547 57 6 377	680 5 05 50 1	
Accès et retour à l'emploi			540 68 4 414	671 1 82 54 0	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	3 625 718 303	2 540 021 732			

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	11 806 15	11 806 15	2 287	2 062
<i>Dont</i>	0	0	079	371
<i>titre 2</i>	0	0		
Total	14 250 35	10 546 10	8 825	7 346
	5 691	4 838	1	32

ÉTAT C

(ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021
ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE
DES BUDGETS ANNEXES*

BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulés	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			61 409 050	62 258 260
Soutien aux prestations de l'aviation civile.....			49 147 215	49 996 425
<i>Dont charges de personnel...</i>			18 000 000	18 000 000
Navigatio n aérienne..			9 404 424	9 404 424

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ...			4 604 884	7 260 590
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	11 806 15	11 806 15	2 287 079	2 062 371
<i>Dont</i>	0	0		
<i>titre 2</i>	11 806 15	11 806 15		
	0	0		
Total	11 500 35	8 796 104	11 095 188 2	10 615 505
	5 691	838	21	532

Amdts n° 35, n° 36, n° 61, n° 62

ÉTAT C

(Conforme)

**Texte adopté par l'Assemblée nationale en
première lecture**

Transport s aériens, surveillan ce et certificati on.....			2 857 4 11	2 857 411
Publicati ons officielles et informati on administr ative			3 242 6 87	3 242 687
Pilotage et ressources humaines ...			3 242 6 87	3 242 687
<i>Dont charges de personnel...</i>			832 68 7	832 6 87
Total			64 651 737	65 50 0 947

ÉTAT D

(ARTICLE 6 DU PROJET DE LOI)

*RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2021
OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET
PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX*

I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Program me	Autorisati ons d’engage ment supplém entaires ouvertes	Crédits de paiemen t supplém entaires ouverts	Autori sations d’enga gemen t annulé es	Crédi ts de paie ment annul és
Contrôle de la circulatio n et du stationne ment routiers			124 56 6 219	136 5 66 21 9
Structures et dispositifs de sécurité routière			7 080 0 00	19 08 0 000
Désendett ement de l’État.....			117 48 6 219	117 4 86 21 9

Texte adopté par le Sénat en première lecture

ÉTAT D

(Conforme)

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Développement agricole et rural	10 000 000	10 000 000		
Développement et transfert en agriculture.....	2 700 000	2 700 000		
Recherche appliquée et innovation en agriculture.....	7 300 000	7 300 000		
Participations financières de l'État			100 000 000	100 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État.....			100 000 000	100 000 000
				236 566
Total	10 000 000	10 000 000	224 566 219	236 566 219

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	1 125 000 000	1 125 000 000	1 715 000 000	1 715 000 000

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune...			1 700 000 000	1 700 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.....	325 000 000	325 000 000		
Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex.....			15 000 000	15 000 000
Avances remboursables destinées à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19	800 000 000	800 000 000		

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Avances aux collectivités territoriales			1 604 217 940	1 604 217 940
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.....			929 217 940	929 217 940
Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19			675 000 000	675 000 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			109 303 101	109 303 101

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle				100 000 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19			109 303 101	109 303 101
Total	1 125 000 000	1 125 000 000	3 428 521 041	3 528 521 041